

Département de la Meuse (55)

Commune de
Longeville-en-Barrois



4.4 - Cahier de Recommandations Environnementales

Date référence 13 juillet 2017

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Municipal
de Longeville-en-Barrois
en date du

approuvant le projet de transformation
du POS en Plan Local d'Urbanisme

Signature de Mme Le Maire
(avec cachet mairie)



Etat des lieux de l'environnement à Longeville en Barrois et objectifs du document

L'état initial de l'environnement lors de l'élaboration du PLU pour la commune de Longeville en Barrois a permis de recenser **un important patrimoine naturel et environnemental** :

- Des milieux naturels diversifiés : des reliquats de pelouse sèche (Champlon) aux milieux humides (Ornain, Ruisseau de Resson, gravières, étang communal, ...) en passant par les massifs forestiers, les prairies et leurs réseaux d'arbres isolés et de haies... Tous ces milieux abritent une flore et une faune bien spécifiques, qu'il s'agisse d'espèces communes ou plus rares.
- Des **milieux aménagés de qualité** : des vergers maintenus et restaurés, une trame d'espaces verts et de jardins dans la partie urbanisée,
- Des **connexions** entre ces différents espaces « réservoirs » pour les espèces animales et végétales grâce à l'Ornain, aux espaces boisés des coteaux, à la trame de vergers en couronne autour des espaces urbains ; ces connexions permettent à de nombreuses espèces de se déplacer et de trouver des conditions favorables à leur cycle de vie.

Ces nombreux atouts sont toutefois confrontés à quelques situations défavorables :

- La dégradation des milieux (destruction par circulation d'engins motorisés, dépôts de déchets divers...)
- L'appauvrissement de la diversité des espèces par l'utilisation des mêmes espèces végétales dans les aménagements de jardins ou d'espaces verts,
- Les obstacles à la circulation des espèces, entraînant un risque d'appauvrissement de la diversité de la flore et de la faune sur le territoire. Plusieurs infrastructures de transports fractionnent le territoire (canal, routes, voies ferrées...) et à une échelle plus fine des obstacles peuvent aussi constituer des obstacles au déplacement de certaines espèces. Les clôtures, murets... peuvent constituer des obstacles infranchissables pour des espèces animales de petite taille.
- Le risque de développement d'espèces invasives (sur plusieurs secteurs ont été recensés des massifs de Renouée du Japon, espèce végétale dont il est particulièrement difficile de freiner la progression et qui là où elle s'implante devient exclusive, empêchant toute autre espèce végétale de se développer).

Ce patrimoine peut être préservé voire restauré en mettant en place des mesures simples ; c'est l'objectif de ce document pour donner des orientations aux pétitionnaires lors de leurs projets d'urbanisme et les sensibiliser au maintien d'un cadre de vie de qualité partagé par tous.

Documents cadre

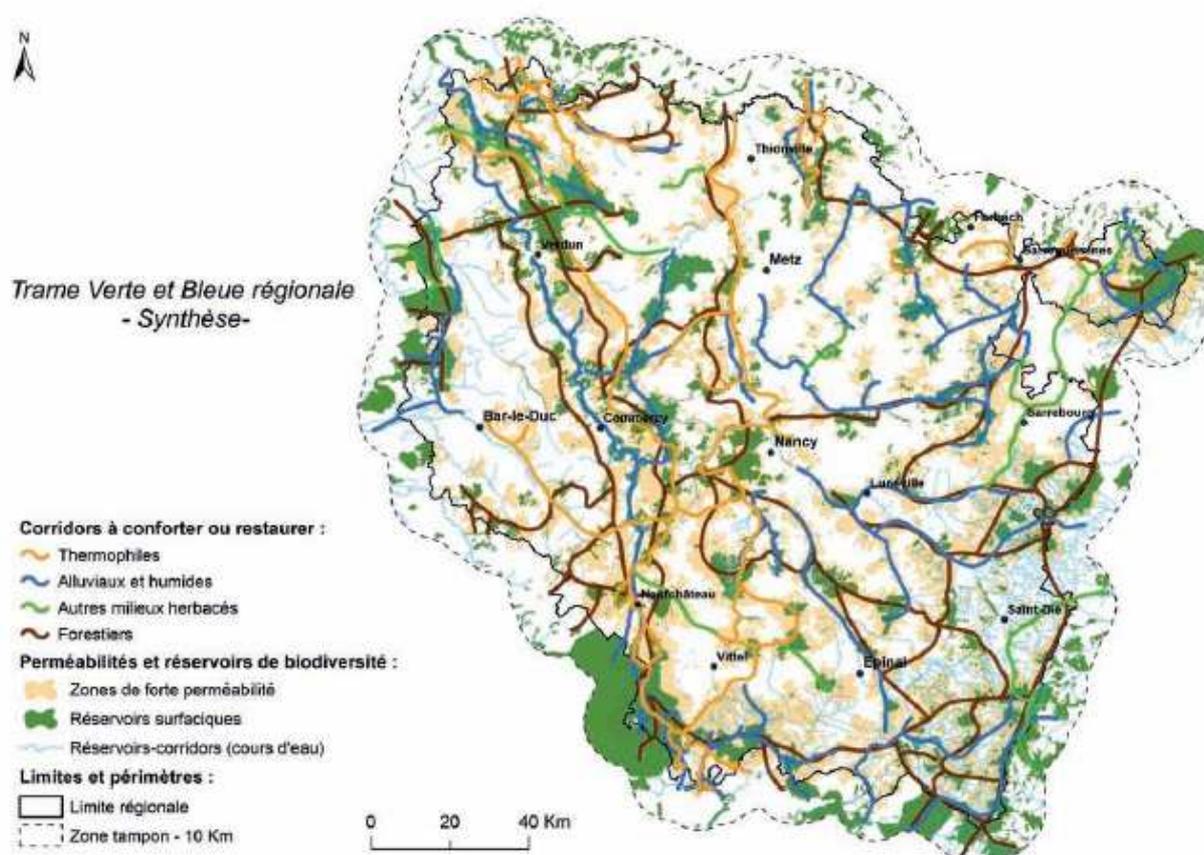
A l'échelon régional

Zoom sur la Trame Verte et Bleue et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Issue de la loi Grenelle II, elle est mise en place sur la région suite au vote du schéma de cohérence écologique régional

Elle vise à constituer un réseau d'échanges cohérent à toutes les échelles du territoire pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leurs équilibres respectifs.

Le SRCE a été approuvé le 20/11/2015.



Le SCOT du Pays Barrois

Ce que recommande le SCOT du Pays Barrois

1. Préservation de la ressource en eau,
2. Limitation de l'exposition aux risques et nuisances
3. Lutter contre le changement climatique (Energies renouvelables et maîtrise de la consommation)

4. Préserver les éléments identitaires du paysage (couronnes de jardins et vergers, reconquête des friches...)
5. Prendre en compte les éléments de la Trame Verte et Bleue :
 - Identification des milieux naturels,
 - Préservation de la mise en réseaux des espaces naturels, des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques
 - Préserver les zones humides remarquables et banales
 - Maintenir les réseaux de haies, bosquets...
 - Lutter contre les espèces invasives

Dans le Plan Local d'Urbanisme

Pour mémoire, le Plan d'Aménagement et de Développement Durables de Longeville en Barrois permet de cerner

- des grandes orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- des orientations pour la politique de l'habitat, des transports, des équipements communaux et des loisirs,
- des actions en faveur du développement économique et commercial.

Les évolutions législatives (Grenelle de l'Environnement, Loi ENE du 5 janvier 2011 et loi ALUR du 24 Mars 2014) viennent renforcer la prise en compte de l'environnement sous ses différentes thématiques. **En effet les questions environnementales sont de plus en plus cruciales et ont des incidences** sur la santé, la sécurité, l'économie des citoyens (changement climatique, maîtrise de la consommation de l'énergie, qualité de ressources indispensables que sont l'air et l'eau...)

Dans le PADD de Longeville en Barrois, 3 enjeux sont affichés sur le thème de l'environnement :

1-Préserver le centre ancien du village

3-Améliorer le cadre de vie

6- Mettre en valeur l'environnement et prendre en compte les enjeux de la trame verte et bleue

A l'échelon local, les orientations retenues à Longeville en Barrois

Il s'agit ici **d'apporter des recommandations qui viendront apporter une plus-value au projet d'urbanisme de Longeville en Barrois**. Les fiches suivantes, volontairement synthétiques, pourront être diffusées aux porteurs de projet / pétitionnaires **afin de les sensibiliser et les conseiller dans leurs aménagements ou projets de constructions**.

L'environnement est un terme très général qui va finalement regrouper de très nombreux thèmes. Sous cette désignation nous retrouvons des thématiques qui vont de la prise en compte des milieux naturels et la préservation des espèces jusqu'aux aspects plus spécifiques à l'homme comme la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, la préservation des ressources naturelles, la qualité de l'air, le bruit ...

Les thématiques **retenues dans ce cahier de recommandations environnementales sont les suivantes** :

1. La diversité végétale en milieu bâti,
2. La circulation des espèces,
3. La préservation de la qualité des espaces naturels, agricoles et du paysage,
4. La lutte contre les espèces invasives,
5. Quelques mesures favorables à la qualité de l'eau.

Fiche 1 : La diversité végétale en milieu bâti

Enjeu du PADD

1-Préserver le centre ancien du village

3-Améliorer le cadre de vie

Les objectifs

Le choix des espèces végétales utilisées dans les jardins, espaces verts a aussi une incidence sur la biodiversité. L'utilisation d'espèces locales présente plusieurs avantages :

Ces espèces sont adaptées au sol et au climat et seront donc moins fragiles,

- Leur diversité de formes (feuilles, ports de l'arbre, fruits) apporte une plus-value esthétique par rapport à des haies constituées d'une seule espèce)
- Elles peuvent offrir le « gîte » et le « couvert » à de nombreuses espèces d'oiseaux,
- Elles peuvent constituer des barrières végétales efficaces ; certaines espèces conservent leurs feuilles en hiver (Charme) et sont ainsi des écrans efficaces.

Quelques bonnes pratiques à développer

- ✓ Utiliser des espèces locales comme l'aubépine, le troène, le fusain, le charme, le noisetier, l'églantier, les viornes, sureaux, des espèces fruitières...
- ✓ Mélanger les espèces : implanter des espèces différentes en les alternant.

Et quelques actions à proscrire

- ✓ Eviter les haies implantées avec une seule espèce (qui sont par ailleurs plus sensibles en cas de maladie ou de parasitisme)
- ✓ Eviter (ou limiter) les espèces non locales. Eviter les espèces comme le Thuya qui forme des véritables murs végétaux et nécessite une taille importante.

Exemples



haie basse



alignement sur haie basse



haie moyenne

haie ondulée

haie brise-vent

Fiche 2 : La circulation des espèces

Enjeu du PADD

3-Améliorer le cadre de vie

6- Mettre en valeur l'environnement et prendre en compte les enjeux de la trame verte et bleue

Les objectifs

Les espèces végétales et les espèces animales (petits mammifères, oiseaux, amphibiens...) se déplacent sur le territoire par le biais des continuités de haies, alignements d'arbres, écoulements d'eau ... Autant de petits éléments qui viennent en outre apporter une qualité esthétique aux aménagements privés ou publics.

Ces espèces peuvent rendre en outre des services (pollinisation, dissémination d'espèces végétales, prédateurs d'espèces « nuisibles » au jardin ...)

Quelques bonnes pratiques à développer

- ✓ Border les nouveaux aménagements (cheminements piétonniers, espaces verts) d'espèces végétales arbustives ou arborées, de préférence locales.
- ✓ A l'implantation des clôtures, penser à la possibilité pour les petites espèces (hérissons, ...) de pouvoir les franchir (maille suffisamment large, voire dispositif pour leur permettre de passer d'un jardin à l'autre !)

Et quelques actions à proscrire

- ✓ Utilisation de grillages trop fins, murs infranchissables.
- ✓ Artificialisation de surfaces importantes (béton, pavés, ...)

Exemples



Fiche 3 : La préservation de la qualité des espaces naturels, agricoles et du paysage

Enjeu du PADD

3-Améliorer le cadre de vie

6- Mettre en valeur l'environnement et prendre en compte les enjeux de la trame verte et bleue

Les objectifs

La commune de Longeville en Barrois a su conserver et mettre en valeur ses surfaces en vergers et vignes, hérités du patrimoine traditionnel lorrain. Par ailleurs des prairies, ponctuées également de haies et d'arbres fruitiers sont encore présentes et présentent de nombreux atouts : éléments de qualité du paysage et garantes de la diversité des espèces végétales et animales, elles jouent également un rôle dans la lutte contre l'érosion des sols, les inondations et le stockage de carbone ...

Quelques bonnes pratiques à développer

- ✓ Maintenir, restaurer et développer les vergers et vignes en privilégiant des variétés fruitières locales.
- ✓ Conserver les milieux prairiaux et les éléments fixes du paysage (haies, arbres isolés, fruitiers, arbres remarquables, ...)

Et quelques actions à proscrire

Arrachage des haies, bosquets et arbres isolés, arasement des talus et buttes. Destruction des surfaces en herbe.

Exemples



Fiche N°4 : La lutte contre les espèces invasives

Enjeu du PADD

3-Améliorer le cadre de vie

6- Mettre en valeur l'environnement et prendre en compte les enjeux de la trame verte et bleue

Les objectifs

Certaines espèces végétales cultivées initialement dans des jardins (publics ou privés) se sont propagées dans le milieu naturel. Ces espèces, pour la plupart exotiques, ne sont pas confrontées à des prédateurs ou limitées par la compétition avec d'autres espèces locales. Elles tendent à se développer de façon anarchique, envahissant certains espaces (friches, mais également bords de cours d'eau, ...) éliminant les autres espèces. Il est souvent également difficile de les éliminer pour revenir à un équilibre de la flore.

Parmi les espèces à proscrire / surveiller :

- La renouée du Japon,
- La balsamine de l'Himalaya ou le bambou sont à éviter en milieux humides et le long des cours d'eau (même si leur progression est moins problématique que la Renouée du Japon).

Quelques bonnes pratiques à développer

Lorsque ces espèces sont identifiées, les faucher et les éliminer par brûlage.

Et quelques actions à proscrire

- ✓ Ne pas les broyer ! Pour le cas de la Renouée du Japon, chaque fragment de la plante peut générer un nouveau pied... Eviter également le recours à des traitements chimiques, qui peut avoir un effet négatif sur l'eau et le sol et de plus ne sera pas sélectif.
- ✓ Eviter d'apporter des remblais, dépôts de terre végétale qui favorisent leur dissémination.
- ✓ Ne pas les implanter dans les jardins ou espaces verts !

Exemples

Fiche N° 5 : Quelques mesures favorables à la qualité de l'eau

Enjeu du PADD

3-Améliorer le cadre de vie

6- Mettre en valeur l'environnement et prendre en compte les enjeux de la trame verte et bleue

Les objectifs

L'eau est à la fois une ressource indispensable et un bien commun : les milieux humides sont des milieux riches en espèces végétales et animales et sont également des éléments importants du paysage. Ces milieux rendent également de nombreux services (stockage de l'eau pour lutter contre les inondations, auto épuration...)

Quelques bonnes pratiques à développer

- ✓ Développer les petites zones humides : mares, zone de stockage des eaux de ruissellement végétalisées (noues aménagées, petites dépressions du terrain)...
- ✓ Développer des techniques alternatives d'entretien des espaces verts / jardins (ne pas désherber systématiquement, ou envisager un désherbage thermique ou mécanique voire manuel...)

Et quelques actions à proscrire

- ✓ Eviter d'artificialiser des surfaces importantes (les eaux de ruissellement ne pourront pas s'infiltrer et viennent grossir le flux d'eau à évacuer)
- ✓ Limiter les utilisations de phytosanitaires.

Exemples

